

2020

Synthèse D1 & D2



DSF

District Somme

03/09/2020

Introduction par Pascal TRANQUILLE

Personnes excusées

M.GLAVIEUX - Président du District

P. LAVALLARD – Trésorier du District

En premier lieu, je tiens au nom du District et de ses membres, à vous remercier pour votre présence et votre mobilisation à ce moment de la saison et dans ce contexte sanitaire contraint, compliqué et obscur.

MERCI

L'objet de notre rencontre (notre deuxième rencontre) [pas seconde] est de continuer à installer un dialogue constructif et interactif.

La thématique qui a guidé notre première approche est la suivante :

Comment améliorer notre D1 ?

C'est à partir de premiers constats que nous avons réfléchi à cette hypothèse.

Nos équipes qui accèdent en ligue font trop souvent l'ascenseur entre la Ligue et le District. Sont-elles bien préparées ?

Notre championnat élite D1 prépare-t-il bien aux exigences de la compétition Ligue ?

[Disposition transitoire de cette année avec un Championnat et des groupes de 10]

Naturellement, il nous est apparu nécessaire, indispensable, évident de travailler de façon transversale [District] et collégiale [Clubs].

Toutes les parties prenantes et tous les acteurs peuvent et doivent trouver leur place, se sentir impliqués et apporter leur pierre à l'édifice.

La division empêche l'expansion !

Ce constat sportif traduit également une réalité !

Les forces en présence ne sont pas comparables, démographie, infrastructures,

La liste est longue !

Néanmoins, il n'y a pas de fatalité c'est antisportif, c'est déprimant !

La victimisation, laissons cela aux autres,
La réflexion que je me fais souvent quand j'observe c'est :
Avec tous ces moyens, ils ne font que ça !
Sous-entendu, nos clubs feraient bien mieux !!!!

Quand je me regarde, je m'affole, Quand je me compare je me rassure !
[JM LEFEBVRE – TALLEYRAND]

Vous avez déjà répondu une fois à notre invitation à la Licorne pour amorcer cette réflexion, nous avons travaillé en groupe pour aboutir sur une séance plénière à l'APRADIS.
[trop descendant]

Nous avons amorcé un mouvement, une réflexion, nous pouvons encore améliorer les choses, il faut le vouloir ! Nous attendons des interactions fortes ! Basées sur une approche positive, c'est cette approche à prendre en compte !

Réfléchissons, travaillons et œuvrons
ENSEMBLE

Pour cela construisons ENSEMBLE et c'est également pour cette raison que nous avons pour cette deuxième année intégré les Clubs de D2.

Nos avis, nos expériences sont capitalisables, partageables et mutualisables !

Si réglementairement et financièrement des axes réalisables émergent, développons les !

En ces temps troublés, compliqués et incertains c'est une attitude positive qu'il faut adopter c'est nécessaire voire vital !
C'est dans cet esprit que nous vous proposons de partager ensemble les travaux de ce soir.

Nous nous sommes répartis ainsi :

3 groupes dans 3 salles fixes
Amphithéâtre D1 et Délégués
Salle A D2 A + 1/2 D2 B

Salle B D2 C + reste D2 B

18h00 : Accueil des clubs

18h30 : Ouverture de la séance

19h00 : Travail par ateliers avec 3 rotations

19h30 : 1ère rotation

20h00 : 2ème rotation

20h30 : Bilan et retour

21h00 : Pot de l'amitié

• Pour les ateliers, il sera mis en place :

- 1 animateur

- 1 rapporteur qui aura la charge de transcrire les questions diverses des clubs

- 1 membre spécifique selon le thème

- Une fiche bilan type par atelier sera ensuite éditée et transmise aux clubs

Atelier Technique :

Animateur : François CLERCQ

Spécifique : Emmanuel BOISSIER

Rapporteur : Wilfried LECLERCQ

Atelier Arbitrage :

Animateur : Didier BARDET

Spécifique : Jean Christophe FAVEREAUX

Rapporteur : Alain CRESSON

Atelier Délégué :

Animateur : Pascal TRANQUILLE

Spécifique : Philippe FOURE / Jean-Marie WARME

Rapporteur : Didier DUTILLEUX

Les rotations :

Atelier Technique :

Salle B

Amphi

Salle A

Atelier Arbitrage :

Amphi

Salle A

Salle B

Atelier Délégué :

Salle A

Salle B

Amphi

Chaque groupe reviendra en séance plénière sur ses travaux et vous pourrez apporter toutes les précisions nécessaires à vos commentaires.

Vous pouvez dès à présent noter les évolutions inhérentes à cette saison :

- Groupes de 10
- Nb d'arbitres en D2 et intégration d'assistants Clubs
- Fair-play réactivé (Charte)
- Statut des éducateurs
- Formations
- ...

Je vous invite donc à rejoindre nos salles respectives afin d'échanger, nous comptons sur votre participation, sur notre intelligence collective afin de tirer la quintessence de nos échanges.

Nous en ferons une synthèse qui vous sera transmise !
A nous de jouer ensemble.

Synthèse de l'atelier arbitrage D1 – D2:

Animation de l'atelier par Didier BARDET secrétaire général du District de Football de la Somme.

La présentation est basée sur trois thèmes principaux: **les obligations, l'assistant D2 et la formation.**

Jean Christophe FAVEREAUX Président de la CAS a épaulé Didier dans les différents débats en amenant ses remarques judicieuses sur son domaine de prédilection, l'arbitrage.

Le rapporteur de cet atelier est CRESSON Alain.

1) Les Obligations:

- D1 : 2 arbitres minimum au club.
- D2 : 1 arbitre uniquement pour répondre au statut de l'arbitrage.
- 18 matchs doivent être effectués au cours de la saison par chaque arbitre (préoccupation des clubs, groupes à 10 équipes moins de match de programmé.)

Jean Christophe s'engage à couvrir plus de match de jeunes pour que tous les arbitres de la Somme puissent répondre à leurs obligations.

- La licence arbitre doit être validée pour le 31 Août, dans le cas contraire l'arbitre ne couvrira pas son club.
- Si un arbitre, formé par un club, quitte ce club en fin de saison, il le couvrira encore durant 2 saisons.

2) Assistant D2:

Afin de remédier à la carence d'arbitre dans notre District cette saison, la CAS avec l'approbation du CD a décidé de convoquer uniquement **2 arbitres officiels** pour les matchs de championnat D2. **Un dirigeant « formé » du club recevant** aura la charge de prendre la place de l'assistant 2.

Petite particularité, l'assistant2 n'officiera jamais coté banc de touche, il aura donc à sa charge sa propre attaque durant une période et l'attaque adverse pour la seconde. Jean Christophe rappelle que cette pratique est une des obligations de la LFHF et qu'elle pourrait être appliquée dans les autres divisions, dans les années à venir.

De nombreux clubs on réagit négativement à cette mesure, mais Jean Christophe a bien précisé que c'était la « moins mauvaise solution » si nous voulons un arbitrage de qualité en D2 dans notre District.

Chaque dirigeant devra effectuer les 3 soirées de formation d'arbitre auxiliaire courant septembre + 1 matinée "spécifique assistant"

pour valider leur droit à participer au trio d'arbitrage durant la saison 2020 / 2021.

Si des comportements inappropriés sont constatés durant ces rencontres, la CAS se réunira et se réservera le droit d'enlever ces dirigeants de la liste des arbitres assistants D2.

3) Formations et fidélisation :

La CAS proposera 3 formations initiales d'Arbitres durant la saison 2020 – 2021.

De plus la LFHF organisera une formation spécifique arbitre féminin aux prochaines vacances de la Toussaint. Ce stage aura lieu au centre de formation Fernand DUCHAUSSOY.

• Quelques remarques des Clubs :

Difficulté de recruter et de fidéliser les arbitres au sein de son club.

Possibilité de créer un groupe de travail réunissant CAS / Clubs / CD afin de rediscuter les obligations du statut de l'arbitrage... Certaines mesures méritent d'être remises au goût du jour.

- Revoir le rôle du référent arbitre dans les clubs.
- Prévoir plus d'intervention des membres de la CAS afin de promouvoir et valoriser nos arbitres dans notre sport.
- Interventions auprès des plus jeunes.
- Dans les AG.
- Lors des entraînements.

Revoir les obligations des jeunes arbitres qui souhaitent continuer à jouer (fréquence des matchs à arbitrer – Déplacements – Catégorie d'âge – Nombre de match...)

Valoriser et aider les clubs qui font l'effort d'envoyer des stagiaires en formation.

Consignes d'avant match : essayer de les donner en arrivant au stade afin de ne pas perturber la causerie du coach.

4) Conclusion :

A travers ces nombreux échanges, nous pouvons constater que les clubs ont une réelle envie de faire évoluer l'arbitrage dans notre sport... Il est certain qu'un travail en commun (Clubs / CAS / CD) devra porter ses fruits très rapidement et nous espérons ne plus voir les clubs du DSF faire l'ascenseur entre la D1 et la R3 régionale.

Retour Atelier Technique.

Animateur : François CLERCQ

Spécifique : Emmanuel BOISSIER

Rapporteur : Wilfried LECLERCQ

Points abordés par François en préambule avec chaque groupe :

- Le statut des éducateurs et sa genèse (objectif et orientation)
- Le principe des dérogations (date butoir)
- L'idée première du statut c'est un Accompagnement, de l'Information et du conseil du DSF pour une démarche de formation des clubs dans leur processus de développement plus qu'une contrainte.

Emmanuel a également précisé que les formations permettaient aussi de faire connaissances, de tisser un relationnel fort et de piocher dans ces modules les process qui peuvent être adaptés dans leur club.

Lors de chaque atelier, une relance concernant l'amicale des éducateurs (AEF80) a été réalisée.

Questions :

- Quelles sont les diplômes nécessaires et quelles sont les équivalences ?
 - Animateur Seniors, équivaut au CFF3 (module U17/U19, module Seniors et certification)
 - Des renseignements seront pris concernant les Initiateurs 1 ou Initiateurs 2 obtenus avant 1985.

- Quelle est la date butoir d'envoi des dérogations ?
 - Le 15 août 2020, mais souplesse jusqu'au 11 septembre 2020 au plus tard. Soit avant le début du championnat. Toute dérogation transmise au-delà de cette date ne sera pas prise en compte.
 - François en profite pour informer les clubs du peu de retour des fiches de renseignements transmises aux clubs en juillet pour connaître les éducateurs d'équipes à obligation.

- En cas d'absence, quelle procédure ?
 - Prévenir au plus tôt lorsque cela est possible en fonction des évènements.
 - Toute absence excusée doit l'être avant le début de la rencontre. Les courriers transmis après la rencontre ne seront pas considérés sauf cas force majeur.
- Combien de match à couvrir pour l'éducateur responsable ?
 - 2/3 des rencontres de championnat, soit 12 matchs sur 18.
 - En cas d'absence supérieur, un retrait de 8 points au championnat pourra être prononcée par la Commission idoine.
- Est-il possible d'être entraîneur joueur ?
 - Oui il est possible d'être inscrit en tant que joueur et d'être l'entraîneur de l'équipe.
- En cas de suspension, quelle est la position de l'éducateur vis-à-vis de ses obligations ? Article 4 des Statuts.
 - Dans le cas où l'entraîneur principal d'une équipe à obligation se verrait infliger une suspension de plus de 8 matchs par un organe National, Régional ou Départemental Disciplinaire, le club concerné devra pourvoir à son remplacement durant les matchs officiels par un éducateur ou entraîneur ayant à minima le Diplôme ou Module requis.
- Quelles sont les dates de formation, que faire en cas d'impossibilité de la suivre ?
 - Module U17/U19 : 29 et 30 avril 2021 à Doullens
 - Module Seniors : 22 et 23 octobre 2020 à Abbeville
 - Certification CFF3 : 23 juin 2021 à Amiens
 - Emmanuel précise qu'il peut se déplacer dans les clubs pour effectuer jusqu'à 4 à 6 certifications en cas de besoin selon son emploi du temps.
 - Pour les formations, il propose également la mise en place d'une formule sur 2 samedis car il s'agit de module de 16h00. Sur la même formule, délocalisée, centralisée en fonction du nombre de candidats (12 au minimum).
 - Concernant les modules et certifications, il est demandé que le club recevant puisse mettre à disposition un groupe de U17 ou U18 pour la partie pratique.

Une formation module seniors supplémentaire est proposée les samedi 30 janvier et 06 février 2021.

- Problème de licence éducateur éditée car absence de recyclage constaté :
 - o Emmanuel va se renseigner pour connaître la démarche à suivre afin que la licence soit validée, ou que l'éducateur puisse apparaître sur la FMI

Pour conclure, Wilfried a rappelé l'obligation des clubs de référencer l'éducateur de l'équipe concernée par l'obligation au Statut. La démarche est la suivante :

- Sur footclubs, onglet Organisation, puis éducateurs, créer un nouvel éducateur, choisir Entraîneur Principal, puis préciser « pour une équipe en particulier » puis choisir l'équipe concernée et saisir les coordonnées de l'éducateur.

Retour sur les renseignements pris par Emmanuel BOISSIER CTD **PPF du DSF :**

- **LICENCE EDUCATEUR – RECYCLAGE :**

- 1^{er} cas :**

- Si l'éducateur était **inscrit** sur une date de recyclage annulée la saison dernière (Si il est sur une 1 ère année d'infraction) : la licence sera délivrée automatiquement en faisant parvenir à Maxime BABEUR :
 - o La demande de licence
 - o La déclaration d'honorabilité
 - o Un courrier d'engagement sur un recyclage saison 2020 2021.

- 2^e cas :**

- Sinon l'éducateur en infraction devra s'inscrire le plus rapidement possible sur une session de recyclage.
 - o La licence lui sera délivrée après le recyclage.

- **EQUIVALENCE :**

- o Pour les éducateurs ayant obtenu l'initiateur avant 1985 :
 - Equivalence : CFF1 et CFF2.
 - Pas d'équivalence pour le CFF3.

Synthèse de l'atelier Dirigeant / Délégué

Présentation par L'animateur, Pascal TRANQUILLE, fraîchement nommé responsable COVID19 du district, en complément de ses fonctions actuelles connues de tous de Président Délégué.

La présentation basée sur les 2 fiches techniques associées à savoir, la fiche « délégué du club » et la fiche « délégué officiel » du district a été structurée de la façon suivante :

La fonction et le rôle associé ainsi que les obligations qui en découlent. Ces fiches actualisées seront mises à disposition rapidement sur le site du district.

Cet atelier était enrichi des compétences de Régis PATTE, Jean Marie WARME et de Philippe FOURE, le rapporteur de l'atelier était Didier DUTILLEUX.

Les questions émanant d'un échange riche avec les 3 groupes peuvent être classées selon 4 grands thèmes et regroupées ainsi :

- Le THEME de la SECURITE
- Selon 3 aspects
 - La question de la protection de l'arbitre
 - La question des spectateurs indécents
 - La question des bancs agités
 - Le délégué du club a en charge ce qui est rappelé au sein de la fiche dédiée
 - En complément, il peut effectivement accompagner l'arbitre jusqu'à son véhicule, par exemple, si le contexte le nécessite
 - Le délégué peut demander le calme sur le banc de touches si besoin, pour autant, c'est l'arbitre qui a cette responsabilité et fera le nécessaire si besoin.
 - Le délégué n'a pas vocation à gérer seul la sécurité du stade, il doit avoir des relais au sein du club
 - Nous rappelons ici l'Art 2.1B concernant la responsabilité des clubs sur la rencontre et leurs supporters

Il est à noter que le délégué club ou officiel est chargé de constater l'état des vestiaires avant et après match en présence d'un dirigeant adverse, cela évitera tout litige ultérieur.

L'attitude du délégué officiel est également essentielle, il doit également s'abstenir de prendre parti lors de faits litigieux et en outre, si des faits répréhensibles surviennent, il doit établir un rapport à destination des Commissions concernées.

- Le THEME du PROFIL du DELEGUE du CLUB

- Le délégué figure sur la FMI
- Il est majeur licencié au Club
- Il a des connaissances footballistiques et un comportement conforme aux attentes de la fonction dans sa posture
- Ce n'est pas nécessairement la même personne tous les dimanches.
-
- Le THEME de la PRESENCE du DELEGUE OFFICIEL et VOLONTARIAT : appel à candidature
- Le DELEGUE OFFICIEL est présent systématiquement en D1
- Le DELEGUE OFFICIEL peut être présent sur demande en D2 et au-delà, D3, D4 etc....
- Le DELEGUE OFFICIEL peut être présent sur demande des instances si une difficulté est identifiée au sein d'un club au cours de la saison, en D2 et au-delà, D3, D4 etc
- Pascal TRANQUILLE rappelle que les volontaires sont les bienvenus s'ils sont motivés et qu'ils répondent aux critères du profil attendu, à l'instar de celui de délégué de club à savoir :
 - La personne volontaire a des connaissances footballistiques et un comportement conforme aux attentes de la fonction dans sa posture
 - Le THEME de la COVID19 et donc de la question sanitaire
- Seul le coach est autorisé à ne pas porter de masque pendant la rencontre, confère la « Fiche synthèse de reprise en District » sur le site internet du district dans la rubrique « Protocole de reprise des compétitions »
- Un classeur de 14 pochettes plastiques numérotées contenant un masque posé sur le banc est une idée pour permettre à chaque joueur de respecter cette règle, règle dans le périmètre des prérogatives du Délégué.
- Le délégué peut rappeler le port du masque comme il rappelle celui des chasubles sur le banc
- Le délégué est aidé dans ce cas des responsables COVID19 nommés dans vos clubs.
- Pascal TRANQUILLE rappelle que dans cette période inédite, il est nécessaire que chacun fasse preuve de bon sens, d'intelligence et de citoyenneté pour le bien de tous.

CONCLUSION :

C'est une volonté du district de travailler en collaboration avec tous les clubs de façon constructive à l'écoute des idées de tous

Cela permettra de construire ensemble un cadre de fonctionnement partagé et de s'y tenir pour que notre pratique sportive collective, le football, en sorte grandie et donc gagnante.

Que les clubs de l'élite départemental puissent s'aguerrir et mettre en œuvre ce qui est nécessaire afin d'être mieux armé pour rester de façon pérenne au niveau régional en cas d'accession à ce niveau.

Conclusion Générale

L'information, la vraie n'est pas celle qui circule sur les réseaux sociaux c'est celle qui est transmise par les instances c'est la seule et unique à prendre en compte.

Merci pour votre participation active et la qualité de nos échanges.

Allons trinquer !